



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 24884

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur le manque de personnel qualifié dans les crèches, notamment dans la capitale. En effet, à Paris, il semblerait qu'il soit difficile de pourvoir les cent trente-six nouveaux postes votés pour le budget 2003. La situation est parfois plus alarmante dans les crèches privées puisqu'un certain nombre de places en crèche ne pourraient ouvrir cette année du fait du manque de personnel. En conséquence, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend prendre des mesures urgentes afin d'accroître l'offre de formation dans ce domaine et permettre aux personnes actuellement sans diplôme, qui travaillent depuis plusieurs années avec des enfants, de valider leur expérience pour leur donner la possibilité d'intégrer des postes en crèches.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés que rencontrent les responsables des structures d'accueil collectif de la petite enfance, le ministre délégué à la famille a confié en octobre 2002 à Mme Marie-Claude Petit, présidente de Familles rurales fédération nationale, la présidence d'un groupe de travail sur les métiers de la petite enfance dans les structures d'accueil collectif, qui a réuni toutes les parties concernées dans la perspective de faire des propositions visant à professionnaliser ce secteur, à le rendre plus attractif et à améliorer la formation des différents acteurs (puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puéricultrice). Les travaux menés ont permis de mettre en lumière l'insuffisance de personnels qualifiés, en particulier au regard des nouvelles exigences réglementaires, la faiblesse de la formation en cours d'emploi, un manque de perspectives de carrière et de possibilités d'évolutions entre les différents métiers, enfin, de fortes disparités territoriales, à la fois dans la répartition de l'offre de formation et dans celle des structures d'accueil de la petite enfance. Face à ce constat, les propositions s'articulent autour de cinq axes : favoriser le recrutement de personnels qualifiés dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance ; créer des passerelles entre lesdits métiers et les autres métiers d'aide à la personne ; renforcer leur attractivité ; améliorer le contenu des formations afférentes ; enfin, mieux prendre en compte les spécificités des territoires, en général, du milieu rural, en particulier. Les propositions faites ont été examinées par les services afin de juger de leur faisabilité. Au regard du caractère interministériel de nombre d'entre elles, un comité de pilotage sera mis en place avant la fin de l'année. Un calendrier d'actions sera validé pour l'occasion.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24884

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7060

Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8223